

VENICE

& VOUS

OCTOBRE
2023
N°12



SOMMAIRE

Pages 4-5 :

Enfance : Rentrée des classes

Pages 6-7 :

Travaux récents

Pages 8-9 :

Piscine Municipale

Page 10

Culture

Pages 11-14

Actualités communales

Pages 15-17

Les derniers évènements

Pages 18-19

Tribune libre

Page 20

Urbanisme

AGENDA

OCTOBRE

• **Samedi 14 octobre**
BRADERIE DES COMMERÇANTS
De 10h à 19h dans toute la ville.
MARCHÉ ARTISA'VENCE
Place Clemenceau - de 9h à 15h

• **Samedi 14 octobre**
GRATIFERIA
Place Maréchal Juin

• **Dimanche 15 octobre**
MARCHÉ SAVEURS DU MONDE
9h-13h - Place Clemenceau

• **Samedi 21 octobre**
5^{ÈME} ÉDITION HAND IN CAP
10h-16h30 - Gymnase Candau
Organisée par HANDICA SERVICES 06 et Vence Handball Sport

• **Dimanche 22 octobre**
CONCERT SYRINX
18H30, à la Cathédrale

• **Samedi 28 octobre**
SPECTACLE SUPER MAMIES
Proposé par le Département 06
16h30 - Salle Falcoz

• **Mardi 31 octobre**
HALLOWEEN
Du 27 au 31 octobre 2023, Halloween se transforme par magie en « ABRACAD'ARBRE » pour 4 jours de fête pour les enfants !
Visite contée, ateliers, animations, spectacles et urban game géant dans la ville !
Et le 31, bal des petits monstres et spectacle sur la place du Grand Jardin à partir de 14h.

NOVEMBRE

• **Samedi 4 novembre**
LOTO DE L'AS VENCE
Salle Falcoz - à partir de 19h.

• **Samedi 4 novembre**
AUX ARBRES CITOYENS
Place du Grand Jardin

• **Du 6 au 14 novembre**
RENCONTRES CULTURE & CINÉMA
Cinéma Casino

• **Mercredi 8 novembre**
DON DU SANG
Place du Grand Jardin

• **Samedi 11 novembre**
COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE LA GUERRE 14-18. A partir de 9h

• **Samedi 18 novembre**
VIDE GRENIER «LES CHATS DE STELLA» Pl. du Grand Jardin
8h-17h.

• **Samedi 18 novembre**
VERNISSAGE DE L'EXPOSITION NOMAD SOLIDAIRE
A 11h, Chapelle des Pénitents Blancs
Exposition du 18 novembre au 9 décembre.

• **Samedi 25 novembre**
FORUM DES MÉTIERS
De 10h à 13h - Lycée Matisse

DÉCEMBRE

• **Du 2 décembre au 6 janvier**
FESTIVITÉS DE NOËL
Le 2 décembre, ouverture du Marché de Noël et lancement des illuminations à 17h, square Maliver.
Du 26 décembre au 6 janvier : «Infiniment!»

• **Mardi 5 décembre**
VERNISSAGE EXPOSITION 20/20
Galerie Bleue, à 18h

• **Du 8 au 10 décembre**
TÉLÉTHON
- Soirée d'ouverture vendredi à 18h à la salle Falcoz.
- Samedi, **Village Téléthon**, place Clemenceau
- Dimanche, **loto** au profit du Téléthon par l'association AVF.

• **Dimanche 17 décembre**
TRAIL DU PAYS VENÇOIS

JANVIER

• **Samedi 20 janvier**
CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE
Accueil dès 10h30 au Gymnase Dandrésis



Chers Vençaises et Vençois,

L'été placé sous le signe de la chaleur et de la sécheresse nous a une nouvelle fois fait ressentir concrètement les effets du changement climatique. Ces épisodes caniculaires plus marqués renforcent la prise de conscience collective et la conviction de tous sur la nécessité de porter des projets environnementaux.

En ce domaine, la Ville est particulièrement active et travaille par exemple actuellement sur un vaste **programme d'isolation thermique des bâtiments communaux, la création d'îlots de fraîcheur en ville, la déminéralisation des cours d'école, le passage aux Leds de tous les équipements sportifs, ou encore la relocalisation d'une agriculture de proximité** sur le sol vençois.

Lors du Conseil Municipal du 28 septembre dernier, la Ville a d'ailleurs approuvé la candidature d'un maraîcher bio, l'autorisant à cultiver les terres communales acquises à cet effet chemin des Colles et chemin de la Gaude.

D'autres projets étaient bien sûr à l'ordre du jour de cette séance pour validation ou information des élus, dont un point sur **l'état d'avancement du dossier de réhabilitation des halles et de l'ancien hôtel de ville, place Surian.**

Depuis l'achat de ce bâtiment historique en 2021, les démarches préparatoires et administratives se poursuivent. La Ville a lancé un marché de Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin d'être accompagnée dans la conception de l'opération, et début 2023, elle a engagé le concours de maîtrise d'œuvre permettant de sélectionner l'architecte.

Le groupement vençois Duquenoy / Ferrero a été retenu afin de réhabiliter et d'aménager les lieux qui accueilleront des halles gourmandes composées de 12 étals, un atelier culinaire avec cuisine pédagogique, ainsi qu'une salle multifonction.

Après présentation et validation du projet cet automne, le dépôt du permis de construire devrait intervenir avant la fin de l'année et les travaux débuter au second semestre 2024.

Dans des registres très différents, le Conseil Municipal a aussi permis d'avancer sur plusieurs autres dossiers.

Dans le quartier de l'Ara, la Municipalité vient de **régulariser la situation foncière du Lotissement des Pins** aux voiries ouvertes à la circulation pu-



Régis LEBIGRE

Maire de Vence

Vice-Président de la Métropole NCA

Président du SIVOM du Pays de Vence

blique. Une bonne nouvelle pour les riverains puisque la situation enfin débloquée permettra à la Métropole d'effectuer les réfections de chaussées dégradées, comme demandé par la Ville.

Le social et l'enfance étaient aussi au cœur des discussions. La Municipalité a souhaité **attribuer une subvention exceptionnelle aux Restos du Cœur** qui assure 35 % de l'aide alimentaire en France, afin de soutenir l'association dans la période de crise qu'elle traverse. Par ailleurs, en matière de réussite éducative, et après avoir créé **«L'Accompagnement Pour une Scolarité Réussie» en 2021, la Ville renforce le dispositif** à tous les enfants et jeunes Vençois rencontrant des difficultés, au-delà du quartier prioritaire «politique de la ville».

En multipliant les actions, notre équipe s'engage pour tous les âges. Vous découvrirez ces avancées au fil des pages de ce nouveau numéro du «Vence et Vous» consacré, comme chaque trimestre, à toute l'actualité communale.

Très sincèrement,
Régis LEBIGRE





Enfance

➤ C'EST LA RENTRÉE !

Le 4 septembre était un grand jour pour les **1438 élèves** vençois qui effectuaient leur rentrée scolaire dans les 8 établissements de la commune. Les effectifs sont stables cette année et aucune ouverture ou fermeture de classe n'a été prévue par l'Éducation Nationale.

Quelques jours avant le jour J, une grande réunion préparatoire s'est tenue comme chaque année, à la salle Falcoz, rassemblant tout le personnel communal qui travaille aux côtés des enfants. **C'est au total 110 agents** qui œuvrent en tant qu'AT-

SEM, agents de restauration, agents d'entretien, ou encore animateurs... chacun assurant un rôle crucial et complémentaire pour l'éveil, l'épanouissement, le bien être et l'alimentation saine des enfants...

Le Maire Régis LEBIGRE et son Adjointe à l'Éducation, Nathalie DELOUCHE présents à l'occasion de la réunion, ont remercié tout le personnel impliqué au quotidien auprès des plus jeunes. Les missions de la Commune en faveur des enfants se répartissent comme suit :



- **l'organisation de l'accueil périscolaire (matin, midi, soir et mercredi) et extrascolaire (centre de loisirs pendant les vacances)**
 Cette année, **5071 journées d'inscription ont été enregistrées pendant les vacances d'été au Centre de Loisirs**. Afin de répondre au mieux à toutes les demandes, la Ville a ouvert de nouvelles places au début de l'été avec l'embauche d'animateurs supplémentaires.

- **l'organisation de la restauration scolaire**, sachant qu'à Vence tous les plats sont préparés sur place dans les cuisines communales avec des produits frais et de saison (environ 25% de bio).

- **l'aménagement, l'entretien et l'équipement des bâtiments accueillant les enfants**.
 Durant l'été, de nombreux travaux d'entretien et d'aménagements ont été réalisés dans les différents établissements scolaires ainsi que dans les crèches :

À L'ÉCOLE CHAGALL

- La rénovation des peintures et des sols de 2 classes et des sanitaires attenants, la révision de la toiture avec réparation des fuites, la rénovation de l'éclairage en Leds.
- Le remplacement des 3 chambres froides de la cantine.

À LA MATERNELLE DES BAOUS

- La réfection des sols de la salle de motricité et pour 2 classes, la rénovation des peintures, des sols et la pose de Leds.

À L'ÉLÉMENTAIRE DU SUVE

- La rénovation complète de 2 classes : peinture, sols, remplacement de l'éclairage en Leds
- La rénovation des faïences et travaux de peinture à la cantine du Suve et dans la salle polyvalente.



Rénovation du sol à la maternelle des Baous



Nettoyage de la façade de la crèche

À LA MATERNELLE DU SIGNADOUR

- La rénovation complète de la cour (lire page 6) et la rénovation des peintures d'une classe.

À LA CRÈCHE VÉGA

- Le nettoyage de la façade, l'installation de la climatisation et la peinture de l'espace cuisine. La pose de nouveaux "occultants" sur la totalité des vitres pour réduire la chaleur.

À LA CRÈCHE LOU PITCHOUN

- La reprise de l'éclairage en Leds et la révision de la toiture du garage.



➤ BAC ET BREVET : BRAVO AUX MENTIONS TRÈS BIEN !

A la mi-juillet, le Maire Régis Lebigre a accueilli et félicité les nouveaux bacheliers et diplômés du brevet 2023.

A Vence, sur les 130 candidats au Bac, **23 ont décroché la mention Très Bien**.

Trois d'entre eux ont ébloui les correcteurs en recevant les félicitations du jury : Alexandre Cokini, Lukas Wetch et Mathilde Kuhn. C'est Mathilde Kuhn du Lycée Matisse qui a obtenu la meilleure note avec une moyenne de 18,83.

Quant au Brevet des Collèges, **58 Vençois ont obtenu la mention suprême** : 32 au Collège de la Sine, 24 au Collège Yves Klein et 2 au Collège des Baous. La meilleure note revient à Lucas Gerhardt scolarisé à la Colle-sur-Loup.

Cette cérémonie a rappelé combien l'École de la République est un lieu qui rassemble, qui unit et qui se fonde sur notre humanité commune.

La scolarité publique, laïque et obligatoire, favorise l'égalité des chances avec le bel exemple de ces jeunes dont la persévérance et l'investissement personnel ont été récompensés par ces résultats exceptionnels.



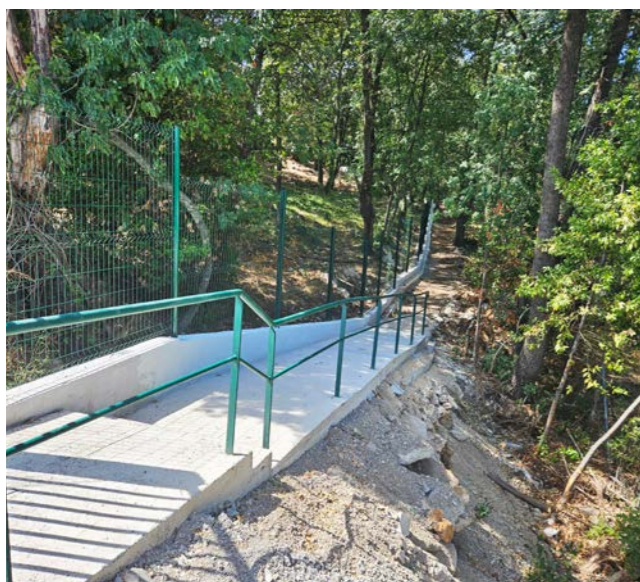
En présence de Nathalie DELOUCHE Adjointe à l'Éducation, Gilles VERNUS Adjoint aux Arts et à la Culture, Bernard JOUDON Président du Comité de la Société des Membres de la Légion d'Honneur de Vence et Joëlle CHAPEY, Pascal ROSTAN, Proviseur du Lycée Matisse.

Les derniers travaux à Vence

UN NOUVEL ACCÈS POUR LE SKATE PARK

Au départ du parking de la Rousse, le nouvel accès au skate-park de Vence a été matérialisé cet été. L'achat par la Ville d'une parcelle au-dessus du gymnase Candau a permis d'ouvrir un cheminement plus court et plus pratique jusqu'à l'équipement de loisirs.

Les travaux mis en œuvre ont permis en quelques semaines, tout d'abord de clôturer le nouvel espace, puis de créer le nouveau passage au milieu des arbres.



Comme prévu par la Municipalité afin de mettre un terme aux nuisances déplorées il y a quelques années sur le site, un gardien loge désormais dans la petite maison communale voisine et les horaires ont été revus afin d'assurer plus de tranquillité au voisinage.

Le skate-park est ouvert :

- De 9h à 19h30 du lundi au samedi du 1^{er} mai au 30 septembre.
- De 9h à 17h du lundi au samedi du 1^{er} octobre au 30 avril.



VÉGÉTALISATION DE LA COUR DE LA MATERNELLE DU SIGNADOUR

La Ville a également profité de la pause estivale pour réaliser d'importants travaux dans la cour de la Maternelle du Signadour afin de mettre à la disposition des enfants et de l'équipe pédagogique, un espace extérieur plus agréable.

Objectifs de cette transformation :

- Réduire les zones minéralisées au profit de revêtements plus naturels et perméables aux écoulements d'eau de pluie,
- Ajouter des espaces naturels et multiplier les plantations pour un cadre de vie végétalisé,
- Réduire la chaleur en supprimant les enrobés noirs.



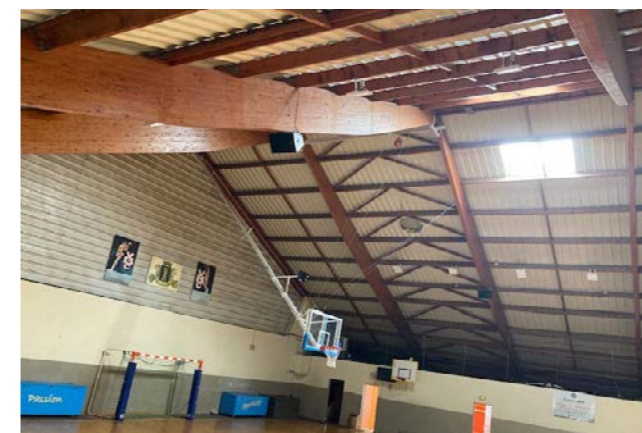
En quelques semaines, un béton désactivé clair a été posé, une belle aire de jeux en copeaux de bois a été créée ainsi que de nouveaux espaces verts.

Après le square Maliver et la cour de l'école des Baous, la cour de cette maternelle est le troisième espace transformé en 2 ans par la Municipalité dans l'optique d'un retour au naturel des lieux de vie dédiés aux enfants.



L'ÉTANCHÉITÉ REVUE AU GYMNASSE DANDRÉIS

Au Gymnase Dandrèis, des travaux de reprise de l'étanchéité des puits de lumière et des trappes de désenfumage ont été entrepris au mois d'août.



En 2012, la Ville avait fait réaliser des travaux portant notamment sur le remplacement de la couverture complète du bâtiment. A leur achèvement et lors des épisodes pluvieux, des infiltrations ont été constatées amenant la Commune à mettre en demeure les sociétés concernées d'assurer la mise hors d'eau et d'effectuer les réparations qui s'imposent.

Aucune solution pérenne permettant de remédier aux désordres constatés n'ayant été proposée, la Ville a été amenée à saisir la juridiction compétente. L'expertise menée a ainsi permis d'identifier d'importantes insuffisances au niveau de l'étanchéité des puits de lumière et des trappes de désenfumage nécessitant sa reprise. Ce chantier a donc été mené cet été avec un suivi très attentif des Services Techniques municipaux. Toutes les précautions ont été prises afin d'éviter la dégradation du parquet, lequel a été protégé par des planches de contreplaqué, retirées tous les soirs à partir de 19h, afin de permettre aux utilisateurs de la salle de pratiquer leur activité.

LA RÉFECTION DE VOIRIES

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Au cours de ces dernières semaines, la Métropole a engagé différents chantiers de reprise des enrobés routiers afin d'améliorer le confort

de circulation et la sécurité sur plusieurs voies :

- la partie sud de la route de Cagnes
- environ 350 m sur la route de Grasse
- sur le boulevard Emmanuel Maurel

Par ailleurs des travaux sont en cours sur le chemin du Calvaire et l'avenue Rhin et Danube pour le renforcement de la chaussée à la sortie du Pont du Malvan.



Réfection de chaussée boulevard Emmanuel Maurel



Réfection de chaussée route de Grasse

LA DÉMOLITION DES BÂTIS INSTABLES AU PRA DE JULIAN

Le secteur du Pra de Julian (chemin du Pioulier) change de visage cet été puisque la démolition des maisons concernées par un risque de glissement de terrain est en cours depuis quelques semaines.

Rappelons qu'après de longues études et démarches la Ville a acquis les propriétés en zone instable afin de sortir les habitants du secteur d'une situation inextricable et anxiogène. Les biens devenus dangereux et de ce fait invendables sont aujourd'hui propriété communale et destinés à retrouver l'état naturel (avec l'étude d'une possibilité d'aménagement en terre agricole et arboricole.)

Pour ce faire, la Ville a lancé un appel d'offres auprès d'entreprises spécialisées en « déconstruction » afin que les matériaux soient séparés et traités dans des filières spécifiques. A ce jour 20 maisons sur 22 ont déjà disparu.



Démolition des bâtis au Pra de Julian

Piscine Jean Maret

Situation et perspectives



Quel est le bilan de l'été ?

Cet été, la Piscine Municipale Jean Maret a été **ouverte pendant 4 mois du 1^{er} juin au 30 septembre** offrant aux Vençois et visiteurs une aire de détente et de baignade des plus appréciées.

En juin et septembre, de larges créneaux horaires sont réservés pour les établissements scolaires.

Les élèves de **toutes les écoles vençoises** (maternelles et élémentaires) bénéficient à tour de rôle d'un accès réservé aux bassins. A raison d'un minimum d'1h par semaine par enfant, ils profitent de ce temps encadré par leur éducateur sportif ainsi que des parents d'élèves, pour apprendre à nager ou se perfectionner.

Le Collège de la Sine dispose également de 2h chaque jour mises à profit dans le cadre des cours de

sport avec un encadrement de leur professeur.

Par ailleurs, **le Club de Natation vençois, l'ASVN**, qui compte 189 adhérents et affichait complet pour cette saison 2023, utilise également la piscine, les samedis matin et certains soirs de la semaine pour ses activités. Les nageurs s'entraînent et se préparent notamment pour des compétitions ou défis tels que la traversée des îles de Lérins.

En juillet-août, dès le début des vacances scolaires, les horaires d'ouverture au grand public sont élargis et nombreux sont ceux qui viennent profiter du cadre unique de notre piscine municipale et de son eau maintenue à 28 degrés.

Durant toute la saison, le service des sports de la Ville propose des activités gratuites (comprises dans le prix d'entrée). Tous les publics sont concernés **avec l'aquagym adultes, l'aquagym seniors, des**



jeux nautiques pour les enfants et le jardin aquatique pour les 3-5 ans. Nouveauté cette année, **des initiations à l'aquatraining** ont été proposées en août. Ces séances qui ont rencontré un vif succès, ont été reconduites en septembre chaque mardi midi, avec le même engouement.

En juillet-août, plus de 850 participations à ces diverses activités ont été dénombrées. Pouvoir les maintenir tout au long de l'année serait très apprécié.

LA PISCINE EN QUELQUES CHIFFRES

- Nombre d'entrées durant la saison 2023 (4 mois) : **27 689**
- Nombre d'agents travaillant quotidiennement sur le site : **10 saisonniers et 7 maîtres nageurs**
- Budget annuel de fonctionnement de la piscine pour 4 mois d'ouverture : **environ 300 000 €**

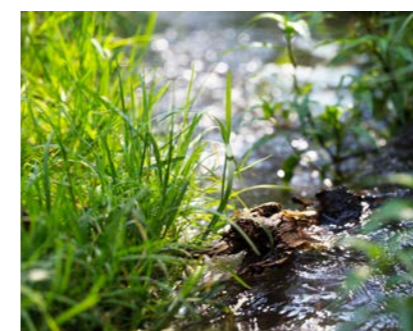


Comment la piscine est-elle alimentée en eau ?

La piscine de Vence n'est pas alimentée par le réseau d'eau potable de la commune, mais par la source de la Foux.

Le remplissage de la piscine municipale n'a donc pas d'impact sur le réseau d'eau potable qui dessert l'habitat vençois, notamment en période de restriction liée à la sécheresse.

La source de la Foux est uniquement utilisée pour l'alimentation de la piscine, des fontaines vençoises et l'arrosage des plantations sur le secteur Maréchal Juin.



S'agissant d'une source, l'eau de la Foux «non utilisée par l'Homme» continue son chemin dans le milieu naturel, en premier lieu dans le vallon de la Lubiane, mais également vers le vallon du Malvan.

Quels sont les travaux prévus à la piscine Jean Maret ?

La piscine de Vence, construite en 1971, a aujourd'hui plus de 50 ans.

Au cours des 10 dernières années, le vieillissement des bassins, des canalisations et de l'ensemble des équipements s'est accéléré, amenant régulièrement la Ville à procéder à des travaux de rénovation mais aussi à intervenir en urgence sur des fuites quand nécessaire.

Cet hiver un diagnostic technique complet commandé par la Municipalité, a mis en évidence la nécessité d'entreprendre des travaux.

Dans l'attente de la réhabilitation complète de la structure, la Municipalité a choisi de programmer des interventions ponctuelles, en régie, comme la reprise des joints ou encore la réparation de la bonde de fond, afin de limiter les fuites.

Malgré ces travaux, les déperditions d'eau (de la Foux) n'ont pu être entièrement arrêtées, mais il est à noter que les piscines publiques doivent, de toute façon, suivant la réglementation sanitaire en vigueur, procéder quotidiennement à un renouvellement important de l'eau des bassins.

Bien que la situation n'ait pu être jugée entièrement satisfaisante, la piscine a pu être ouverte tout l'été, ce qui est important pour de nombreux Vençois qui ont ainsi pu en profiter pour se rafraîchir.

Cet hiver de nouvelles interventions en interne sont déjà prévues.

« La couverture de la piscine s'inscrit dans un projet plus vaste de réhabilitation de l'équipement. Le dossier avance avec une définition en cours de l'ensemble des besoins et l'engagement des procédures administratives. La phase «travaux» est prévue en 2025. »



Où en est le projet de couverture de la piscine pour une ouverture toute l'année ?

Le projet de couverture de la piscine s'inscrit dans une réhabilitation complète du site, avec la mise aux normes des équipements, un travail sur l'accessibilité PMR, le réaménagement des vestiaires et du snack, et bien sûr la rénovation des bassins et du réseau d'alimentation en eau.

Après la recherche de financement pour l'investissement, les prochaines réunions programmées visent à définir précisément le programme de travaux et les options retenues dans chaque domaine, dont la couverture des bassins.

Suivant le planning prévu, la Municipalité souhaite pouvoir engager la mission de maîtrise d'œuvre l'année prochaine et les travaux, qui dureront plusieurs mois, en 2025.

Culture



► LA VILLA LE RÊVE SOUTENUE PAR LE LOTO DU PATRIMOINE

Heureuse nouvelle pour Vence !

La Villa Le Rêve reçoit, pour sa réhabilitation, le précieux soutien de la Mission Patrimoine, portée par Stéphane Bern, déployée par la Fondation du Patrimoine et le Ministère de la Culture. Le projet vençois a été sélectionné pour le département des Alpes-Maritimes et bénéficiera donc d'une partie des recettes du Loto du Patrimoine 2023. Le fruit d'un long travail d'étude et de persévérance qui ne pouvait aboutir sans d'importants soutiens financiers.

Depuis 2 ans, le service culturel de la Ville travaille en effet sur un ambitieux projet de réhabilitation de la Villa le Rêve, où Henri Matisse, l'un des plus grands artistes du XX^e siècle, a vécu et travaillé de 1943 à 1949.

« Cette villa où Henri Matisse vécut, nécessite une rénovation et un aménagement pour pouvoir être ouverte au public, en tant que lieu de mémoire. »

Ce chantier d'ampleur permettrait à terme d'offrir aux visiteurs l'expérience unique de découvrir le lieu-même où l'artiste habitait et a créé des œuvres significatives.

Le projet comprend :

- la réhabilitation du bâti,
- la création d'un espace d'exposition et un parcours explicatif sur l'histoire de Matisse à Vence,
- un lieu de découverte de Matisse,
- un lieu d'accueil pour les étudiants de l'Université Côte d'Azur,
- une boutique.

La Villa le Rêve réaménagée constituera l'étape-clé d'un "parcours Matisse" allant du Musée de Vence, à la Chapelle Matisse située en face de la Villa, avec un fort rayonnement sur le tourisme culturel.

Six ans après son lancement, le Loto du Patrimoine a porté ses fruits et suscité l'engouement des Français pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine. Il s'est tenu du 4 au 16 septembre mais les **souscriptions se poursuivent auprès de la Fondation du Patrimoine :**

<https://www.fondation-patrimoine.org/>

► SAINT LAMBERT UN PATRIMOINE VENÇOIS RESTAURÉ

«St Lambert, évêque de Vence» (au 12^{ème} siècle) est le titre d'une œuvre majeure du patrimoine vençois qui aurait été commandée et acquise par l'évêché au 18^{ème} siècle à l'artiste Avignonnais Philippe Sauvan.

Plus de 2 ans d'un travail compliqué et minutieux auront été nécessaires pour restaurer la toile tombée du châssis qu'il a fallu dépoussiérer, restaurer, retendre sur cadre et re-placer dans son cadre d'origine.

Cette délicate mission a été réalisée à Avignon par les restauratrices



d'art Laure Van Yfendyck et Aline Raynaud.

Cette remise en état suivie de très près par Jacques Chave et par le Service Culture et Patrimoine de la Ville, a pu être réalisée grâce aux précieux concours et subventions de la DRAC (40% du financement), du Département des Alpes-Maritimes (40%) et la Ville (à hauteur de 20%) pour un coût total de 15.000 €.

L'œuvre a pu retrouver sa place dans la Cathédrale de Vence avant les journées du Patrimoine les 16 et 17 septembre derniers.



Actualités

► LA VILLE LAURÉATE DU FONDS VERT 2023

Anoncé en 2022 par la Première Ministre Elisabeth Borne, le Fonds Vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. La Commune de Vence a présenté plusieurs dossiers et a obtenu des subventions pour la rénovation énergétique de 4 écoles, et pour la végétalisation de la cour d'école du Signadour.

Les travaux s'échelonneront sur 2023-2024. Le dispositif sera reconduit l'année prochaine et de nouveaux dossiers seront présentés pour accompagner, entre autres, la politique ambitieuse de rénovation énergétique de la Ville.

LA RECHERCHE ACTIVE DE SUBVENTIONS

Afin d'aider au financement des projets communaux et d'alléger la part communale, la Ville se mobilise au quotidien pour monter des dossiers relatifs à ses investissements et solliciter auprès de ses partenaires un maximum d'aides. Le Département, la Région, et l'Etat participent ainsi aux projets communaux notamment dans les thé-

matiques de transition énergétique et la réhabilitation des bâtiments. Plusieurs dossiers ont déjà été présentés au service de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local en 2021 et 2022.

En 2023, les subventions obtenues représentent plus de 1 171 700 €.

- 406 000 € de subventions de l'Etat pour la protection des habitants du Pra de Julian,
- 286 000 € de l'Etat et 200 000 € de la Région pour le projet de halles gourmandes et réhabilitation de l'ancien Hôtel de Ville,
- 34 900 € de l'Etat et 4 400 € du Département pour la rénovation de l'éclairage (passage aux LEDS) des équipements sportifs,
- 150 600 € de l'Etat et 17 500 € du Département pour la rénovation thermique de l'école Toreille - Saint Michel,
- 30 700 € de la Région et 30 700 € de l'Etat pour le remplacement du système de chauffage de l'école du Suve,
- 10 900 € du Département pour la végétalisation de la cour de la maternelle des Baous.

► LA VILLE OUVRE DES DOUCHES MUNICIPALES

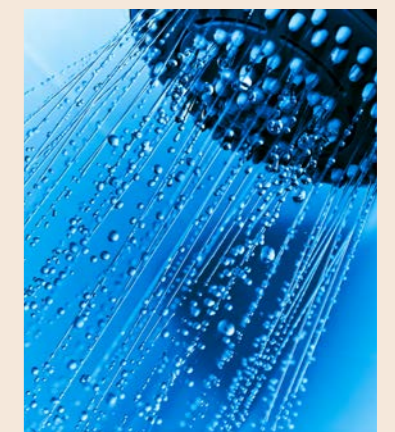
En charge des actions en faveur des populations les plus démunies du territoire Vençois, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Vence ouvre un nouveau service de douches municipales.

Dans un souci de santé publique et dans le respect de la personne accueillie, ce service entend apporter une réponse à l'un des besoins primordiaux des personnes en difficultés.

Ainsi depuis le 25 septembre, tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins de 9h à 12h, un agent du CCAS peut accueillir le public dans les vestiaires du stade De Gaulle (accès aux douches par le prolongement de l'avenue Alphonse Toreille) afin de bénéficier de ce service entièrement gratuit, sur inscription.

Le public est invité à s'inscrire pour prendre rendez-vous auprès du CCAS (le service ne pouvant laisser un agent en permanence sur le site).

La prise de rendez-vous peut se faire par téléphone au 04 93 24 08 90 ou directement au CCAS au 67 avenue Emile Hugues.





➤ CRÉATION D'UNE MUTUELLE COMMUNALE

Pour agir en faveur de la protection du pouvoir d'achat des Vençois et favoriser l'accès aux soins de santé, la Ville de Vence a souhaité mettre en place une mutuelle communale.

Au printemps dernier, elle a lancé un appel à candidatures afin de pouvoir proposer à tous les Vençois une mutuelle communale à des tarifs avantageux.

Trois mutuelles ont candidaté et après analyse des dossiers, la Commission, réunie le 29 juin 2023, composée d'élus et de représentants d'usagers a retenu la «Mutuelle Familiale».

Le 12 septembre dernier, une réunion d'informations sur les services proposés a été organisée en Mairie salle du Conseil Municipal.

Des permanences sont par ailleurs proposées depuis début août, tous les mercredis en Mairie. Compte tenu du succès rencontré, les heures de permanence sont étendues à toute la journée sur rendez-vous de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

La prise de rendez-vous se fait auprès de l'agence de la Mutuelle Familiale au 04 92 90 70 60.

➤ DES AGRÈS DE MUSCULATION INSTALLÉS AU PARC DE LA CONQUE



Après la création d'un nouveau clos pour les boulistes, le Parc de la Conque (chemin du Calvaire) poursuit sa mue afin de permettre aux Vençois de venir se détendre et de faire de l'exercice à proximité du centre-ville.

Des agrès en libre accès ont été installés cet été par la Ville, à proximité de l'aire de jeux pour enfants. Chacun peut ainsi profiter de ce lieu pour s'essayer à différents exercices de renforcement musculaire. L'espace a également été encadré par un revêtement permettant la pratique de sports doux au sol tels que le yoga ou la gymnastique. Ce projet a été soutenu par l'Agence Nationale du Sport pour un montant de 34 163 (soit 70 % du coût des travaux) et par le Département avec 4881 € de subvention.

Par ailleurs, des tables d'échecs ont été installées, et les services municipaux ont aussi profité de ce chantier pour réhabiliter les toilettes publiques existantes (ou plutôt en créer de véritables). Des travaux très attendus par les nombreux utilisateurs du parc.



➤ LA NOUVELLE AIRE DE LOISIRS DU SUVE TRÈS APPRÉCIÉE PAR LES RIVERAINS



Au début de l'été, la nouvelle aire de loisirs «Les Jardins du Suve» a ouvert ses portes et a été inaugurée. Située au cœur du quartier du Suve à proximité immédiate de l'école, elle offre aux habitants des résidences du Suve un nouvel espace de détente.

Dans un esprit qui se veut naturel, le terrain a été scindé en 3 espaces :

- **des jardins familiaux** avec une douzaine de parcelles à cultiver, de 30 m² chacune. La gestion a été confiée à l'association Le Jardin des Familles.
- **deux terrains de pétanque** en libre accès
- **une partie dédiée aux plus jeunes** qui accueillera prochaine-



ment des jeux d'enfants. L'ouverture de l'espace de loisirs a donné lieu à un moment de convivialité avec les habitants du quartier.

Régis Lebigre, le Maire de Vence a rappelé que le terrain acquis par la Ville il y a 10 ans lors de son premier mandat, était depuis resté en friche. Son utilité en tant qu'espace de vie, lieu de rencontre entre les habitants des immeubles voisins, espaces de jeu pour tous les âges, fait aujourd'hui l'unanimité.



Quel plaisir de voir ce beau projet prendre forme. Durant l'été, les plantations de légumes et de fleurs cultivées avec soin, se sont épanouies et sont un régal pour les yeux tout autant qu'ils doivent l'être pour l'assiette !

Grand parcours des Baous



Cet été, le Département des Alpes Maritimes en lien avec les Communes concernées a créé le Grand Parcours des Baous.

97 Kilomètres de sentiers balisés pour découvrir notre territoire en traversant neuf villages en cinq jours.

Au départ de Vence, l'itinéraire offre une superbe escapade au milieu d'espaces naturels incomparables en reliant Tourrettes-sur-Loup, Coursegoules, Bouyon, Le Broc, Carros, Gattières, Saint-Jeannet, avec une entrée possible depuis Gilette.

Il se décompose en plusieurs sentiers :

Sentier 1 : Vence => Tourrettes-sur-Loup : une marche de 13,5km, d'une durée de 4h, de difficulté moyenne.

Sentier 2 : Tourrettes-sur-Loup => Coursegoules : une marche de 17km, d'une durée de 7h, de difficulté élevée.

Sentier 3 : Coursegoules => Bouyon : une marche de 14,5km, d'une durée de 5h, de difficulté sportive.

Sentier 4 : Bouyon => Saint-Jeannet : une marche de 22,5km, d'une durée de 8h, de difficulté élevée.

Sentier 5 : Saint-Jeannet => Vence : une marche de 21,5km, d'une durée de 6h, de difficulté sportive.

Le Grand Parcours des Baous se réalise en plusieurs jours ; il nécessite de ce fait une organisation spécifique et/ou la réservation d'un hébergement au préalable.

La totalité du parcours est inscrite au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et figurera dans le futur guide RandOxygène, dédié à l'itinérance.

Pour faciliter l'orientation, des poteaux de signalétique en bois portant un numéro de référence et des flèches directionnelles équipent l'ensemble des itinéraires pédestres.

Des travaux sont aussi au programme afin de sécuriser les cheminements, dont deux ouvrages de franchissement de cours d'eau qui

seront réhabilités : la Passerelle de Vescagne de 11,5 m, entre Vence et Bézaudun-les-Alpes sur la Cagne, et une passerelle de 12 m sur le vallon du Bouyon.

Ce beau parcours qui permet à tous de profiter pleinement de la beauté de notre territoire, a été inauguré par le Président du Département des Alpes-Maritimes Charles Ange Ginésy, en présence de Régis Lebigre, le Maire de Vence et des Maires des autres communes concernées.

Pour découvrir en détails tout le parcours, rendez vous sur : <https://randoxygene.departement06.fr/le-grand-parcours-des-baous/>



Les événements de l'été à Vence



UNE PROGRAMMATION REVUE QUI A CONQUIS UN LARGE PUBLIC

Cet été, les habitudes ont été un peu bousculées à Vence puisque le Festival des Nuits du Sud a marqué une pause, le temps de se réinventer. La Ville n'a pour autant pas délaissé l'animation estivale puisque de nombreux rendez-vous ont ponctué

l'été en explorant de nouveaux registres.

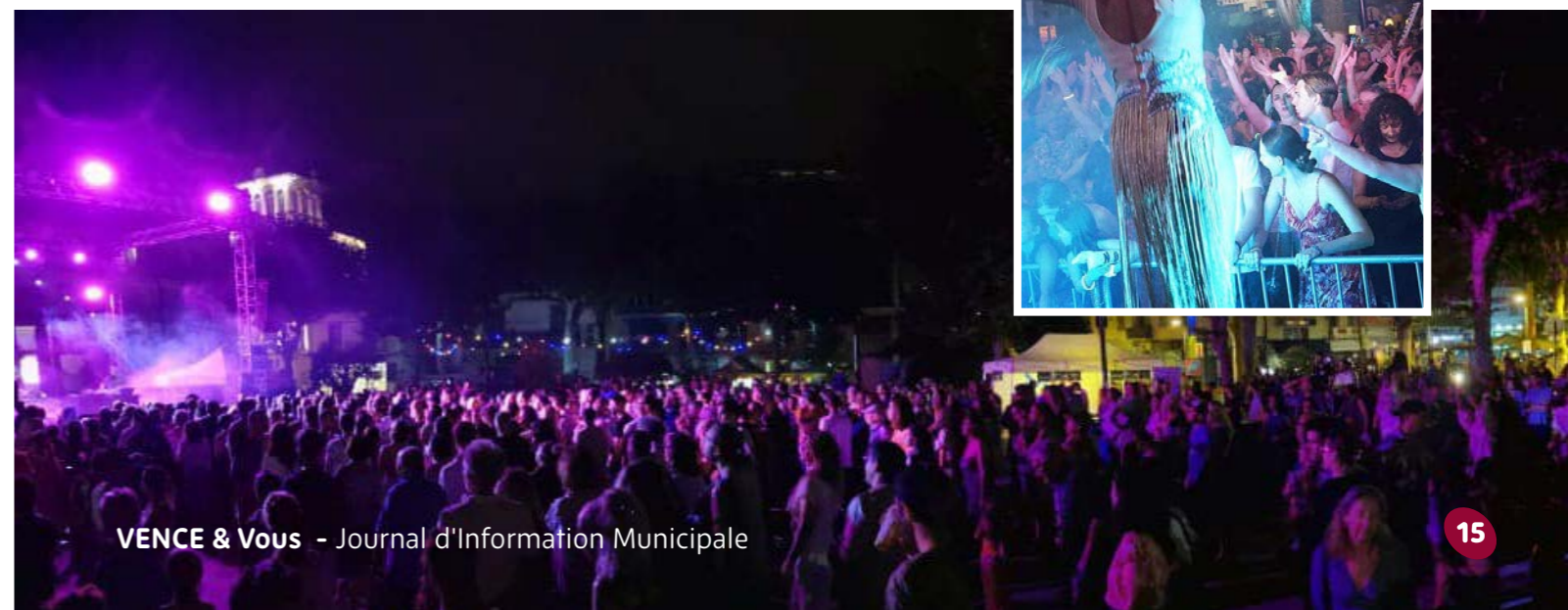
La « Parenthèse Nuits du Sud » concentrée sur deux soirées gratuites le 28 et 29 juillet a séduit un large public puisque plus de 7000 personnes sont venues assister gratuitement aux 8 mini-concerts électro, hip-hop et musique du monde. Par ailleurs, la Ville a diversifié ses



propositions avec 3 belles soirées, toujours gratuites : une Soirée Blanche originale et son spectacle circassien qui a ébloui petits et grands, une grande fête « Années 80 » et une soirée « Radio Nostalgie » qui ont toutes deux enflammé la place du Grand Jardin, bondée pour l'occasion.

Les Soirées Shopping chaque mardi soir, la célébration du 14 juillet, le magnifique concert du Conservatoire de Vence, la Ste Elisabeth, les soirées cinéma enfants et adultes, le théâtre contemporain, Lire en fête... ont complété cette programmation riche et festive.

L'an prochain, les Nuits du Sud seront de retour comme promis !





Soirée à la Chapelle Ste Elisabeth

Les services municipaux ou métropolitains sont attendus partout, à chaque instant, notamment pour corriger les incivilités d'une minorité. Sur les réseaux sociaux, les services peuvent être mis en cause sans aucune retenue et livrés à des commentaires bien souvent peu constructifs, parfois attisés par ceux qui prennent plaisir à accentuer et déformer les faits dans leur propre intérêt.

Non, être Maire n'est pas de tout repos. Heureusement, l'idée collective de servir au mieux l'intérêt général et de mener des actions bénéfiques aux Vençois, estompe ces difficultés.

Chaque jour, les élus portent de nouveaux projets et solutionnent des problèmes en s'appuyant sur des agents impliqués et fiers de leur mission. Depuis le début de l'année, des espaces pour les enfants ont été déminéralisés, une nouvelle aire de loisirs a vu le jour au Suve, des rues et chemins ont été rénovés, une mutuelle communale a été créée, des bâtiments communaux sont en cours de rénovation thermique, des arbres ont été plantés, une aire de sport à la Conque a été aménagée, beaucoup d'événements festifs et culturels ont été organisés... et bien d'autres projets encore, au service de toutes les générations et de tous les publics.»

► La Fête patronale de la Sainte Elisabeth

La tradition vençoise ne se perd pas ! Durant le premier week-end d'août, nombreux ont été les Vençois qui ont répondu à l'invitation de la Municipalité et du Comité des Fêtes de Vence pour célébrer la Sainte Elisabeth. Avant le traditionnel festin des raviolis, les habitants ont pris place autour du Maire et des élus sur la place Clemenceau lors de l'apéritif musical animé par Lo Cepon.

Comme à l'accoutumée, Régis Lebigre a profité de ce moment pour évoquer la vie municipale, ses avancées, mais également les difficultés trop souvent méconnues du public.



Discours de Régis Lebigre en présence de Dominique Estrosi Sassone Sénatrice des Alpes-Maritimes et d'Anne Sattounet Vice-Présidente du Conseil Départemental et de nombreux élus du Pays Vençois.

«Quelle que soit son implication envers les citoyens, sa motivation à œuvrer pour le bien de tous et à porter des projets, le quotidien d'un Maire n'est pas fait que de satisfactions ou de relations cordiales... Beaucoup de nos concitoyens ne suivent pas du tout les affaires communales, sauf s'ils sont directement concernés. Leur exigence et leur impatience se constatent au quotidien, sans aucune approche budgétaire ou réglementaire.



Merci aux bénévoles du Comité des Fêtes de Vence et à la Reine de Vence et sa Déesse d'Honneur



Spectacle «Soirée Estivale du Département : Formidable Aznavour»

► Le Forum des Associations fait le plein

Le plein de participants avec 122 associations présentes !
Le plein de visiteurs avec 3048 personnes dénombrées tout au long de la journée.
Le plein d'idées de loisirs pour une rentrée réussie et active.

L'évènement devenu incontournable du mois de septembre a permis aux petits et grands de dé-



couvrir les associations vençoises, de s'inscrire ou simplement de prendre tous les renseignements utiles avant de faire leur choix. Tous les domaines étaient représentés ; le sport bien sûr mais aussi la culture, l'art, le bien-être, la protection de l'environnement, l'action caritative et solidaire... Le dynamisme vençois ne se dément pas.

La veille du Forum était aussi organisée à la piscine municipale, la **soirée des associations** au cours de laquelle les associations qui fêtaient leur décennie d'existence, ont été mises à l'honneur :

- 10 Ans pour «Lire à Vence»**
- 20 Ans «Aikido club de Vence»**
- 20 Ans «Dragon D'or»**
- 20 Ans «Texas Girls»**
- 30 Ans «Gym Fit La Ferrage».**
- 40 ans «A.I.S.A GR»**



► L'Art en Place

L'art a pris toute sa place à Vence les 16 et 17 septembre derniers, en même temps que les Journées Européennes du Patrimoine. Pour cette 18^{ème} édition (et depuis la création du collectif en 1993), Jean-Jacques Hahn-Cary a transformé le Grand-Jardin en scène



d'exposition à ciel ouvert. Une vitrine pour les artistes professionnels de tous les niveaux de notoriété, connus ou pas. Car pour ce collectif collégial, il n'y a pas d'artistes mineurs ou majeurs. Chacun a le même droit d'expression, le même objectif de valoriser la création et la pluralité des pratiques artistiques.

Retrouvez l'agenda de tous les événements vençois à venir sur le site : vence-tourisme.com et sur les pages Facebook ou Instagram de la Ville. Vous pouvez également vous abonner à la newsletter par mail sur le site vence.fr.

Expression politique

Tribune Libre

GROUPE OBJECTIF VENCE

C'est la rentrée ! Du moins au moment où je remets en Mairie ces quelques lignes (11 septembre).

Un été particulièrement chaud avec 2 épisodes de canicule et, fort heureusement, un seul incendie au col de Vence, rapidement maîtrisé grâce à **l'efficacité de nos pompiers** que je tiens à remercier en préambule de cette Tribune.

Ce mois de Septembre est l'occasion de faire un point sur quelques dossiers de l'été et vous en dire la vérité, loin du mutisme, ou pire, des déclarations débordantes d'autosatisfaction de la majorité municipale.

Tout d'abord, la décision dogmatique du Maire de ne pas demander de dérogation afin que **les propriétaires de palmiers** puissent continuer le **traitement préventif habituel** (injection) contre le charançon. **Sans dérogation**, le nouveau traitement (pulvérisation) est plus contraignant (8 fois/an contre 1 fois avant), et coûte 6 fois plus cher. Résultat : beaucoup de palmiers n'ont pas été traités cette année. Cela va engendrer **une multiplication des foyers de contamination**. Une politique écologique aberrante quand on sait que les traitements curatifs sur les palmiers contaminés sont extrêmement néfastes pour l'environnement.

Qui dit été chaud et sec, dit **sollicitation des ressources en eau**, en particulier **l'eau de la Foux**.

Dès qu'on parle d'eau, pour la piscine municipale (et ses abondantes fuites récurrentes), l'arrosage des espaces verts, les fontaines, le lavage des rues... la réponse de la Municipalité est «c'est l'eau de

la Foux, donc il n'y a pas de problème». Mais voilà, l'eau de la Foux n'est pas inépuisable et ne peut pas répondre simultanément à tous les besoins, même en fermant les fontaines (réseau vétuste - débit limité). **Il faut mettre en place un suivi rigoureux de cette ressource Vençoise** qui risque de se tarir à l'avenir, tant nous prenons plus d'eau dans ce réservoir karstique qu'il ne se remplit.

Cet été a aussi été marqué par une première étape de **la révision générale de notre Plan Local d'Urbanisme métropolitain**. Avec mon équipe, nous avons demandé l'inscription, au chapitre « Déplacements Urbains », d'une véritable **piste cyclable** entre le Centre-ville et La Sine, ainsi que la réalisation d'un schéma directeur des déplacements pédestres sur Vence lié à un programme de **réhabilitation de nos chemins ruraux**. En y ajoutant la création d'une nouvelle gare multimodale pour **plus de transports en commun**, cela multipliera les possibilités de **déplacements doux sur la ville**. Une politique de mobilité qui ne sera probablement pas reprise par le Maire, mais que je porterai le plus loin possible jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau PLUm prévue pour 2027. Prochaine étape : révision du zonage et du réajustement d'urbanisme.

L'été fut festif, surtout en juillet avec le succès des différentes manifestations nocturnes. Une fréquentation de la **Parenthèse des Nuits du Sud** galvanisée par la gratuité des 2 soirées. Mais un choix économique incompréhensible avec **un budget prévisionnel de 78 000 €**

la soirée contre 25 000 € pour une édition normale. Le Maire a justifié cette « parenthèse » pour mettre en place un nouveau modèle économique en 2024, avec un risque financier partagé entre ville et prestataire privé. Or, l'appel d'offres lancé cet été est le même qu'en 2022, si ce n'est l'ajout d'une clause insignifiante de bonus/malus. **Donc, pas d'amélioration l'année prochaine**.

Enfin, pourquoi ne pas avoir maintenu une édition normale cette année ?

Dans le registre des appels d'offres, **notre cinéma** est également sous les projecteurs. La Municipalité a lancé une première consultation en 2022 qui s'est avérée infructueuse (cahier des charges trop contraignant). Le Délégué en place a accepté, in extrémis, de prolonger son contrat sur 2023. Au même moment, mon groupe a proposé que **la gestion du cinéma soit confiée à une Association Locale** créée à cet effet, pour un moindre coût (bénévoles, sans recherche de rentabilité). Mais le Maire a refusé cette solution (pourtant plébiscitée par les acteurs de la Régie Culturelle de Vence), préférant relancer une seconde fois la consultation de 2022. Sera-t-elle de nouveau infructueuse ? **Que deviendra notre cinéma en 2024 ?**

Enfin, **les très contestées Halles gourmandes** se poursuivent. **Un projet architectural a été retenu** en juillet par le Maire, passant outre **plusieurs remarques défavorables de spécialistes de l'urbanisme**. Aucune présentation publique à ce jour. **Aucune co-construction du projet** avec les commerçants ou avec les riverains. Aucune information des restaurateurs de la place Surian qui vont pourtant voir leurs terrasses extérieures être considérablement réduites...

Retrouvez plus d'informations sur www.patrickscalzo.fr et **inscrivez-vous à ma Newsletter**.

Patrick SCALZO
Conseiller Municipal
et Métropolitain
Président du groupe Objectif Vence

RÉPONSE DE LA MAJORITÉ

Encore une fois, M Scalzo porte atteinte aux agents municipaux compliquant leurs missions d'intérêt public. **Sans scrupule, M Scalzo met régulièrement en cause l'intégrité des fonctionnaires** et utilise les services à ses propres fins politiciennes.

Après avoir émis un avis défavorable au choix de l'association T'Nuit représentée par Teo Saavedra emblématique directeur artistique des Nuits du Sud (en Commission d'appel d'offres de 2021) insinuant une collusion entre ce dernier et la Municipalité, alors que l'appel d'offres avait été mené de manière scrupuleuse par nos services, il pointe aujourd'hui une position des acteurs de la Régie culturelle qui auraient «plébiscité le reprise du cinéma sous la forme associative» !! **Le rôle des Services n'est pas de subir les ambitions politiques mais de mener sereinement les dossiers municipaux**.

Contrairement aux propos de M Scalzo et comme en témoigne un démenti de nos services culturels que je tiens à sa disposition, la proposition d'un colistier de M Scalzo de gestion associative du cinéma a été étudiée au même titre que les autres. **«Elle n'a pas été retenue par le Conseil d'Administration du 7 décembre 2022, pour 2 raisons principales : l'absence d'un projet concret de gestion émanant d'une association et l'information de la Préfecture sur le risque de requalification d'un marché public»**.

Si une équipe a bien œuvré pour maintenir le cinéma à Vence, c'est la mienne en procédant à son acquisition dès 2010 pour éviter sa disparition.

La gestion d'un cinéma municipal impose une compétence professionnelle et ne saurait être confiée à la légère à un Conseiller municipa-

pal fusse-t-il proche de M Scalzo. **Cette mise en cause récurrente de la probité de nos agents n'est pas acceptable**.

Votre inaction lors du précédent mandat se révèle à travers tous les sujets que vous soulevez :

-Les chemins ruraux dans leur grande majorité sont conservés excepté **ceux ne menant nulle part** et n'offrant aucune plus-value au maillage piéton existant. On ne trouve aucune trace de votre intérêt pour ce patrimoine communal !

- La piste cyclable reliant le Colège, tout le monde la réclame depuis 30 ans... sans l'avoir sérieusement étudiée. Quelles ont été vos démarches pendant votre mandat pour faire avancer ce dossier ? Nous avons lancé une étude technique avec la Métropole ; les conclusions seront rendues en janvier.

Votre contradiction est sans limite : on ne peut pas promouvoir les modes doux de déplacement et s'opposer à la gratuité des navettes qui renforce le pouvoir d'achat des Vençois.

-La gratuité ne semble décidément pas vous convenir.

Les Vençois étaient nombreux à vivre un été animé et rassembleur. Concernant les Nuits du Sud, il serait honnête d'effectuer les bonnes comparaisons : l'édition 2023 (charges de personnel incluses) s'élève à 195 000€ dont 150 000€ à la charge de la Ville (la part de la Commune pour le Festival 2022 s'élevait à 407 000€). **La parenthèse Nuits du Sud 2023 a permis de réaliser 257 000€ d'économies** tout en proposant des animations variées, des concerts de qualité et gratuits, plébiscités par les Vençois (3 500 spectateurs en moyenne par soirée).

Le festival 2024 se prépare avec des dates qui devront s'adapter aux événements nationaux de l'été.

-Vous réclamez avec votre nouveau colistier M. Miran, le retour au traitement chimique des laboratoires Syngenta pour les palmiers. Cette demande passéiste est en contradiction avec la loi LABBÉ et le Zéro phyto initié par notre équipe dès 2012.

Une nouvelle preuve de votre désintérêt total pour l'environnement et pour la santé de tous, puisque il existe un traitement bio, efficace et inoffensif pour nos sols et notre santé. La Ville accompagne financièrement les propriétaires non-imposables d'une aide de 200€ par palmier et par an.

-Quant aux fuites de la piscine, vieille de plus de 50 ans, vous aviez tout le loisir de vous en préoccuper en vos qualités d'Adjoint aux travaux et d'Adjoint à l'environnement.

Dans ce cas, pourquoi vous être offusqué d'une fermeture ponctuelle de la piscine pour colmater une fuite ?

Comment peut-on également s'opposer à une nouvelle dynamique commerciale lorsqu'on connaît les difficultés du petit commerce dans le centre ancien ?

Les Halles gourmandes, tout en réhabilitant un patrimoine historique, ont fait l'objet de plusieurs réunions publiques, sur site et en Mairie, en direction notamment des restaurateurs et des riverains. Mélanger les publics et dédier ce patrimoine également aux jeunes dans ce nouveau lieu d'apprentissage ne pourront que contribuer à la vitalité économique et sociétale de Vence.

Urbanisme



Il y a quelques semaines, de nombreux Vençois se sont émus de l'abattage de dizaines d'arbres sur un terrain situé 552 avenue Emile Hugues et ont interrogé la Ville à ce sujet.

Comme ceci avait été indiqué dans le bulletin municipal d'avril 2019, la Municipalité de Mme Lelan avait proposé au Préfet, l'implantation de logements sociaux sur ce terrain afin d'éviter un vaste programme immobilier dans le quartier de la Sine.

Le 25 Mars 2019, le Conseil Municipal de l'époque a approuvé le projet de cession de la parcelle au bailleur 3F Immobilière Méditerranée et la construction de 48 logements.

Par la suite, les procédures administratives ont suivi leur cours, demandant notamment une modification du PLUm, avant validation du permis de construire en 2022.

Même si 48 arbres seront replantés sur le site, soit environ la moitié de ceux qui existaient, aucun Vençois, citoyen ou élu, ne se réjouit de l'abattage nécessaire à cette opération.

Ce projet s'inscrit clairement dans le contexte actuel de production

de logements sociaux imposée par la loi. En effet, la Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) s'applique à Vence comme dans toutes les Communes de plus de 3500 habitants, sachant qu'à Vence, **500 foyers, dont une majorité de jeunes actifs, sont actuellement en liste d'attente** pour obtenir un logement à loyer modéré.

La construction de 25% de logements sociaux est exigée avec un suivi attentif de la Préfecture, afin de développer partout sur le territoire national, l'offre de logements et d'en faciliter l'accès.

Dans un premier temps, ce sont les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) qui ont dû être adaptés à ces dispositions législatives.

Avec des marges de manœuvre réduites, les Maires n'ont eu d'autres choix que de traduire les décisions nationales au niveau local, même si celles-ci vont à l'encontre des volontés municipales et **des actions menées à Vence** pour revégétaliser le centre-ville et déminéraliser les sols.

Dans les années à venir, la réglementation s'apprête à évoluer de nouveau en application de la **Loi «Climat et Résilience» adoptée en 2021.** En matière d'urbanisme, son objectif est de réduire l'artificialisation des sols pour atteindre «zéro artificialisation nette à l'horizon 2050».

Si l'idée semble séduisante, elle n'annule pas pour autant les principes de la Loi SRU et ses exigences en matière de création de logements.

Afin de concilier ces différentes directives et enjeux, le Plan Local d'Urbanisme métropolitain est en cours de révision.

Deux réunions ont eu lieu à Vence en juin dernier afin d'initier la réflexion sur l'évolution de l'urbanisme sur le territoire métropolitain. **Plus que jamais les lois votées au niveau national ont un impact direct sur l'évolution de notre cadre de vie, sans être toujours bien comprises et connues de tous.**

LES NOUVELLES DE L'ÉCONOMIE

• SUSHIS NEMS

1 Rue de l'hôtel de ville

• BOUCHERIE DE L'ANGLE

36 Place Antony Mars

• LE JARDIN FRUITÉ

Angle Av. Victor TUBY et Rhin et Danube

• L'ARTISANAT AVANCE

9 Avenue Marcellin Maurel

• CABINET DE SAGE-FEMME

1107 route de Grasse

Tel : 07 57 84 36 46.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

• **LA LITOTE** : Place de l'Évêché

• **HÔTEL MIRAMAR** : 167 Av. Joseph Bougearel.

JOURNAL VENCE & VOUS

Directrice de la Publication :

Annick Groetz

Directrice de la Communication :

Corinne Korchia

Impression : Imprimerie Trulli - Vence

ISSN : 1168 4550 - Photos : Adobe

NUMÉROS UTILES

■ PHARMACIES DE GARDE

Week-ends et jours fériés

www.3237.fr

■ MÉDECINS DE GARDE À VENCE

09 69 32 33 10

■ NUMÉROS SERVICE D'URGENCE

FRANCE - EUROPE : 112

■ POLICE MUNICIPALE

04 93 58 32 32

■ TAXIS : 04 93 58 11 14